

FÉVRIER

Date limite de réservation : 20 JANVIER 2018

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE : _____

TÉLÉPHONE DU REPRÉSENTANT LÉGAL : _____

ÉCOLE : _____ CLASSE : _____

ATTENTION NE PAS COCHER LES JOURS DE CHALLENGE INDIQUÉS CI-DESSOUS

DATE	ÉCOLE	INSTITUTEUR
19 FEV.	PRIMAIRE BOGAERT	MR DOURLENS
	PRIMAIRE HAUY	MME LAUNAY
	PRIMAIRE MOULIN	MME LYON
22 FEV.	PRIMAIRE BOGAERT	MME DEAUBONNE
		MME HASCOËT
	PRIMAIRE MOULIN	MME BOULIER
	PRIMAIRE HAUY	MME JEAN

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
VACANCES SCOLAIRES				

SANS PORC

SANS VIANDE

soit _____ repas x 4,10 € = _____ €

RÈGLEMENT

CHÈQUE

ESPÈCES

A ST JUST, LE _____

SIGNATURE

*Ce document est à déposer en mairie accompagné du règlement.
 Le paiement se fait à la réservation. Sans règlement, aucune réservation ne sera prise en compte*